

CONTRAT 1227
N/REF : 6/10/2024 0H14 C:007234 I:10676
V/REF : Contrat N°001227 du 02/10/2023

BURGER KING

**1 RUE ANDRE CITROEN
35131 CHARTRES DE BRETAGNE**

**IMMEUBLE : 1 CITROEN
1 RUE ANDRE CITROEN
35131 CHARTRES DE BRETAGNE**

Rennes, le

18 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BURGER KING - 06 13 92 37 68
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. K VALAIS

PRENDRE RDV POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE
CURAGE RESEAU EAUX USEES
CURAGE SORTIE DU BAC A GRAISSE VERS RESEAU PUBLIC
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
NETTOYAGE CHANTIER

2 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION :
la redevance sera facturée par mointié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat
ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 342,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2023 Valeur : 134,6
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Entretien de bac(s) a graisse/curage	2/AN	354,31	177,15
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	M3 de déchets traités		60,09	180,27
TOTAL H.T.				357,42
T.V.A. a 20,00%				71,48
TOTAL T.T.C.En EURO				428,90

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.